



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Réunion d'information et d'échange

Dix-septième session du Comité intergouvernemental de
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

4 octobre 2022

15h00 – 17h00

Salle II

PARTIE I – Dix-septième session du Comité intergouvernemental



Joueur de violon sur la place Jemaa el-Fna avec une foule de gens et le marché © Shutterstock



Enregistrement des participants

<https://ich.unesco.org/fr/enregistrement-01270>

Calendrier des événements parallèles

<https://ich.unesco.org/fr/calendrier-des-vnements-01278>

Date et lieu

- Du lundi 28 novembre au samedi 3 décembre 2022
- Cérémonie d'ouverture le dimanche 27 novembre 2022.
- Sofitel Rabat Jardin des Roses

Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/17com>

Retransmission en direct depuis cette page web



Sessions et participants

- Sessions quotidiennes de 9h30 à 17h30 (pause entre 12h30 et 14h30)
- Le document d'informations générales (INF.1) offre des informations pratiques sur les hôtels et les moyens de transports.
- Ouvert aux observateurs des États parties, des États non parties, des organisations intergouvernementales, des ONG accréditées, etc.

Sessions et participants

- Les frais de participation de représentants d'États en développement, membres du Comité ou non, et d'ONG accréditées peuvent être pris en charge par le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Une seule demande par État partie, pour un(e) expert(e), pourra être considérée pour cette prise en charge par le Fonds: « ...seulement pour des personnes spécialistes du patrimoine culturel immatériel » (Article 5.4, Règlement intérieur du Comité).
- Date limite d'envoi de la demande était le 3 octobre 2022 (prolongée pour une semaine supplémentaire).

Langues de travail

- « Les langues de travail du Comité sont l'anglais et le français » Article 41 du Règlement intérieur du Comité
- L'interprétation en espagnol sera généreusement offerte par le gouvernement de l'Espagne



Rôle du Comité

- Défini par l'article 7 de la Convention
- Donne des recommandations à l'Assemblée générale sur des questions telles que :
 - la préparation des Directives opérationnelles
 - l'utilisation des ressources du Fonds
 - l'accréditation des ONG, etc.
- Inscrit des éléments sur les listes (Liste de sauvegarde urgente, Liste représentative), sélectionne des bonnes pratiques de sauvegarde et accorde une assistance internationale lorsqu'elle est soumise avec des candidatures.

Comité intergouvernemental

- 24 États parties
- Élus par l'Assemblée générale dans le respect du principe de la répartition géographique équitable et de la rotation.
- Mandat de quatre ans ; tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des membres

Membres du Comité

Groupe I

Allemagne	2022-2026
Suède	2020-2024
Suisse	2020-2024

Groupe II

Tchéquie	2020-2024
Slovaquie	2022-2026
Ouzbékistan	2022-2026

Groupe III

Brésil	2020-2024
Panama	2020-2024
Paraguay	2022-2026
Pérou	2020-2024

Membres du Comité

Groupe IV

Bangladesh	2022-2026
Inde	2022-2026
Malaisie	2022-2026
République de Corée	2020-2024
Viet Nam	2022-2026

Groupe V(a)

Angola	2022-2026
Botswana	2020-2024
Burkina Faso	2022-2026
Côte d'Ivoire	2020-2024
Éthiopie	2022-2026
Rwanda	2020-2024

Groupe V(b)

Mauritanie	2022-2026
Maroc	2020-2024
Arabie Saoudite	2020-2024

Bureau

- Président : S. Exc. M. Samir Addahre (Maroc)
- Vice-Présidents : Suisse, Tchéquie, Panama, République de Corée et Botswana
- Rapporteur : M. Ramiro Maurice Silva Rivera (Pérou)

Documents

- Documents de travail (LHE/22/17.COM/X):
requièrent une décision du Comité
- Documents d'information (LHE/22/17.COM/INF.X):
ne requièrent aucune décision
- Numérotés en fonction du point de l'ordre du jour
- Candidatures, demandes et rapports sont également disponibles sur le site Internet

Ils seront publiés en ligne au plus tard le 31 octobre, 4 semaines avant la session du Comité

Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/17com/>

- Documents de travail
- Documents d'information
- Rapports sur le statut des éléments inscrits sur la LSU
- Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans les États parties en Europe
- Candidatures, demandes et propositions
- Une page d'enregistrement en ligne (une liste préliminaire des participants est déjà en ligne)

Conduite des débats

- Seuls les orateurs reconnus par le Président peuvent prendre la parole.

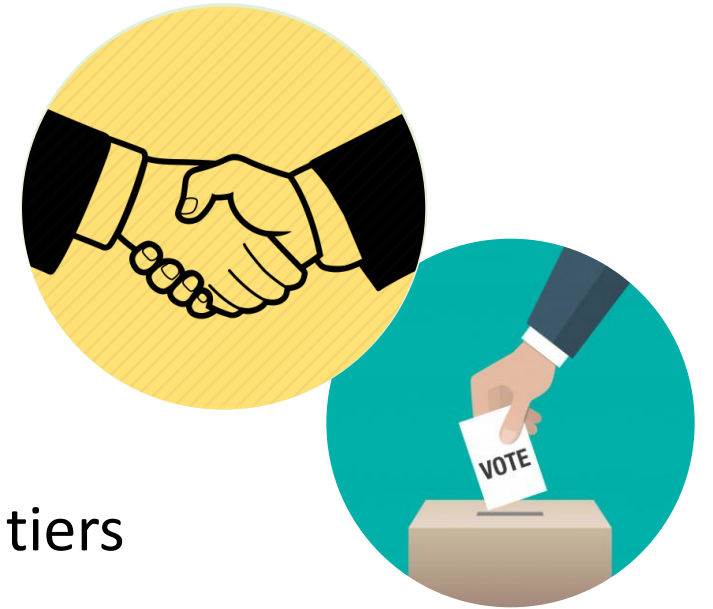


Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions.
Le Président a le droit d'utiliser un minuteur s'il le juge nécessaire.

- Seuls les membres du Comité peuvent intervenir lors de l'adoption des décisions.

Prise de décision

- Le consensus est privilégié
- En cas de vote :
 - Chaque État membre dispose d'une voix
 - Décisions prises à la majorité simple (13 sur 24)
 - Quelques décisions requièrent une majorité des deux tiers (16 sur 24)
 - Modification ou suspension du Règlement intérieur
 - Convocation d'une session extraordinaire du Comité
 - Modification, suppression ou addition de points à l'ordre du jour



Amendements

- À soumettre à ICH-amendments@unesco.org
- Veuillez indiquer le nom de votre pays.
- Le formulaire sera disponible sur la page internet du 17.COM



Lundi 28 novembre 2022

MATIN

- 1 Ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Observateurs
- 4.a Adoption du compte-rendu de la seizième session du Comité
- 4.b Adoption du compte-rendu de la cinquième session extraordinaire du Comité
- 5 Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier 2022 à juin 2022)

Lundi 28 novembre 2022

APRÈS-MIDI

6.a

Examen des rapports des États parties sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

6.b

Examen des rapports du premier cycle de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité des États parties d'Europe

6.c

Point sur le premier cycle de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes (cycle 2021), des États arabes (cycle 2023) et en Afrique (cycle 2024)

Mardi 29 novembre 2022

MATIN

6.d

Rapports des États parties sur l'utilisation de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel

7

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2022
(Partie I)

Mardi 29 novembre 2022

APRÈS-MIDI

7.a

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

7.b

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Mercredi 30 novembre 2022

7.b

Examen des candidatures pour inscription
sur la Liste représentative du patrimoine
culturel immatériel de l'humanité

Jeudi 1 décembre 2022

MATIN

7.b

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

7.c

Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde

Jeudi 1 décembre 2022

APRÈS-MIDI

7.d Examen des demandes d'assistance internationale

7

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2022 (Partie II)

8

Suivi des éléments inscrits sur les listes de la Convention

9

Rapport du forum des organisations non gouvernementales

Friday, 2 December 2022

MATIN

10

Point sur la réflexion sur la mise en œuvre plus large de l'article 18 de la Convention

11

Stratégie pour le suivi, l'évaluation et l'identification des enseignements tirés des projets d'assistance internationale

Vendredi 2 décembre 2022

APRÈS-MIDI

12

Fonds du patrimoine culturel immatériel :
contributions volontaires supplémentaires et
autres questions

13

Initiatives thématiques sur le patrimoine vivant
et le développement durable

Samedi 3 décembre 2022

MATIN

14

Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2023 (Partie I)

15

Nombre de dossiers soumis pour les cycles 2022 et 2023 et nombre de dossiers pouvant être traités pour les cycles 2024 et 2025

16

Date et lieu de la dix-huitième session du Comité

Samedi 3 décembre 2022

APRÈS-MIDI

17

Élection des membres du Bureau de la dix-huitième session du Comité

14

Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2023 (Partie II)

18

Questions diverses

19

Adoption de la liste des décisions

20

Clôture

Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/17com>

Retransmission en direct depuis cette page web



Merci

<https://ich.unesco.org>



unesco